

## Affaire de Pornic

# La FNARS apporte son soutien aux conseillers d'insertion et de probation

« *Quand on laisse sortir de prison un individu comme le présumé coupable sans s'assurer qu'il sera suivi par un conseiller d'insertion, c'est une faute. Ceux qui ont couvert ou laissé faire cette faute seront sanctionnés, c'est la règle.* » Par ces déclarations, le Président de la République met en cause les magistrats et les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) de façon inacceptable, montrant une nouvelle fois que le gouvernement n'assume pas jusqu'au bout la responsabilité des réformes engagées.

Pourtant, la récente loi pénitentiaire consacre le principe selon lequel **l'aménagement de la peine doit être la règle et l'emprisonnement l'exception**. Elle encourage la multiplication des mesures d'aménagements de peine. Cette évolution repose essentiellement sur le service public pénitentiaire qui, selon la loi, « *contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique...* ».

Or, ainsi que l'ont relevé tous les rapports administratifs et parlementaires récents, **les moyens budgétaires et humains ne sont pas à la hauteur des ambitions politiques affichées**.

Les travailleurs sociaux des associations du réseau FNARS, qui accueillent quotidiennement des personnes sortant de prison et sous main de justice, dans des conditions de plus en plus difficiles, tiennent à affirmer leur entier soutien aux conseillers d'insertion et de probation avec qui ils travaillent en partenariat étroit.

Ils savent en effet que même si un accompagnement individualisé de ces personnes ne garantit pas l'absence de récidive, il en diminue le risque, à la condition toutefois que la volonté politique, la mobilisation et les moyens soient au rendez-vous pour mettre en œuvre les aménagements de peine.

Contact FNARS : Elsa HAJMAN – Tél. 01 48 01 82 26